Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-055-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 09 MARS 2026

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES TRANSITIONS

Organisation d'une tournée d'évènements multiservices à destination des communes rurales : approbation du projet et du plan de financement

Rapporteur : Pierre LEPORTIER

N°BC2026-055

Nombre de membres en exercice	24
Nombre de présents	19
Nombre de déports	0
Nombre de pouvoirs	0
Votants	19
Secrétaire de séance : **Jérôme DEPONDT**	

L'an 2026, le 09 mars à 18 heures 30, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 03 mars 2026, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Talal ABDELKADER (DREUX), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN), Damien STEPHO (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-055-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

Il a été exposé,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux porte le programme européen LEADER qui accompagne le développement des territoires ruraux par le soutien à des projets innovants.

Dans ce cadre, elle a décidé de porter un projet afin de développer la vitalité de ses communes rurales basé sur l'organisation d'un ensemble d'évènements festifs sur le territoire.

L'objectif prioritaire de ces évènements est de favoriser l'accès aux services publics (santé, alimentation, emploi, démarches administratives, numérique...) en les regroupant au plus près des habitants le temps d'un évènement. Ils permettent également de promouvoir le lien social (animations musicales, jeux, buvettes, restauration...) et contribuent à fédérer des acteurs locaux (associations, commerçants, agriculteurs...).

Chaque évènement sera organisé sur une zone centrale de la commune hôte, les intervenants (maisons France Services, missions locales, artisans et producteurs locaux, professionnels de santé, associations locales...) disposeront d'un espace réservé (stand). Divers ateliers seront également proposés (prévention, dépistages, tests, aides aux démarches numériques et administratives). Les équipes missionnées à cet effet assureront l'animation de ces évènements, veillant à faciliter les échanges entre les visiteurs et les intervenants.

Une tournée d'évènements est envisagée sur notre territoire au deuxième semestre 2026, dans 10 communes de moins de 1 000 habitants.

Après avoir réalisé une procédure de mise en concurrence, la Ville À Joie, entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire, spécialisée dans l'organisation d'évènements festifs de ce type a été retenue. Ses missions comprendront le démarchage des intervenants et des communes, la gestion de la logistique, de la communication et de l'animation. À l'issue de la tournée, l'entreprise réalisera également une analyse socio-économique du territoire, dont les données pourront ensuite alimenter et soutenir le développement de projets locaux portés par les communes.

Le montant total du projet s'élève à 23 250 € pour 10 dates, 80 % de cette dépense pouvant être financés par le programme LEADER, soit un reste à charge de 4 650 € pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.
Ce dossier a été présenté pour avis d'opportunité au Comité de programmation LEADER le 9 mars 2026 pour évaluer sa pertinence du projet au regard de la stratégie de développement locale LEADER. À l'issue de son examen, le Comité a rendu un avis favorable.

Ci-dessous, le plan de financement du projet :

Dépenses		Recettes	
Prestation globale pour 10 dates	23 250 €	**LEADER (80%)**	18 600 €
		Autofinancement (20%)	4 650 €
TOTAL	**23 250 €**	**TOTAL**	**23 250 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-055-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

***VU** la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027,*
***VU** le 11° de la délibération n° 2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire pour arrêter les plans de financement et solliciter l'attribution de toute demande de subvention,*
***VU** l'avis favorable du comité de programmation LEADER rendu le 09 mars 2026.*

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet présenté et le plan de financement tel que détaillé ci-dessus ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter l'ensemble des subventions nécessaires à la réalisation de ces projets et à signer tout document y afférent.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 10 MARS 2026 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 10 MARS 2026 **Gérard SOURISSEAU** **Président** Jérôme DEPONDT **Secrétaire de séance**